

L'ÉQUIPE

Anne-Laure WANHAM, milieu protégé

Tél : 06.27.05.30.96

Mail : annelaure.wanham@pep21.org

Véronique JARLAUD, milieu ordinaire

Tél : 06.27.05.57.10

Mail : veronique.jarlaud@gmail.com

Pierre MAYOL, milieu ordinaire

Tél : 06.01.40.03.28

Mail : pierre.mayol@pep21.fr

Frédérique LAZZARONI, coordination éducative

Tél : 06.22.35.11.97

Mail : frederique.lazzaroni@pep21.org

Céline LECHIEN,

Service d'Appui aux CFA (SACFA)

Tél : 06.11.50.04.64

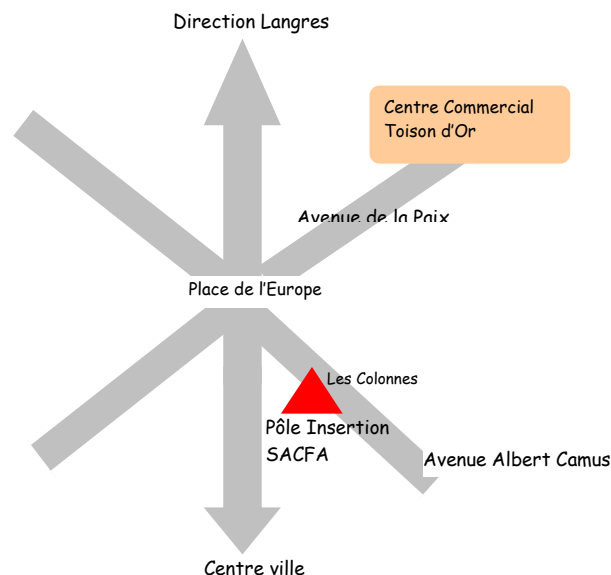
Mail : celine.lechien@pep21.org

Sous la responsabilité du chef de service,

Pascale CHAUDRON

03.80.76.63.21

Mail : pascale.chaudron@pep21.org



Tram T2 Direction Valmy *Toison d'Or*

Arrêt Europe



Siège du Dispositif IME-SESSAD
Services Mutualisés
Association PEP 21

28 rue des Ecayennes

03.80.76.63.21



Pôle Insertion
&
Service d'Appui
aux CFA

21 avenue Albert Camus

21 000 DIJON



LES MISSIONS

Pôle Insertion :

- Proposer des solutions d'insertion en milieu ordinaire ou protégé.
- Travailler sur l'employabilité des jeunes déficients intellectuels en lien avec les entreprises locales et les partenaires institutionnels.
- Assurer une médiation auprès des entreprises accueillant des apprentis, si besoin avec le SACFA.

Service d'Appui aux CFA :

- Accompagner spécifiquement les jeunes handicapés apprentis ou futurs apprentis en CFA.
- Déterminer les besoins et les priorités dans une individualisation du soutien.
- Remobiliser le jeune, si nécessaire, autour du projet de formation.



LES INTERVENTIONS

Le pôle insertion peut intervenir à la demande de l'IME ou du SESSAD dans l'accompagnement vers le milieu professionnel ordinaire ou protégé de leurs jeunes à partir de 16 ans :

- * *organisation de stages en milieu professionnel*
- * *organisation de stages d'insertion*
- * *organisation de bancs d'essai en CFA*
- * *préparation à la sortie en matière d'insertion professionnelle*

Le pôle insertion peut intervenir à la demande d'un jeune sorti du dispositif et qui souhaite bénéficier d'un accompagnement personnalisé en milieu ordinaire :

- * *organisation de stages rémunérés*
- * *suivi dans le cadre d'un contrat de professionnalisation*
- * *suivi dans le cadre d'un contrat d'apprentissage*
- * *suivi en CDD ou CDI*
- * *aide à la recherche d'emploi, aux démarches auprès de la mission locale et du pôle emploi*
- * *partenariat avec des organismes de formation*

Le SACFA coordonne le soutien pédagogique, éducatif et social des jeunes handicapés apprentis ou futurs apprentis. Il organise en lien avec le Pôle Insertion et les CFA accueillants les périodes de bancs d'essai.

LES PROCEDURES

Une procédure spécifique est mise en place dans le cas d'une orientation vers le milieu protégé.

Dans le cas d'une insertion vers le milieu ordinaire, un contrat d'accompagnement vers l'insertion est signé pour les personnes porteuses d'une orientation CDAPH ou titulaires d'une RQTH et désireuses de bénéficier d'un accompagnement PEP 21 vers l'insertion.

Ce contrat est signé (sauf pour les stages en milieu professionnel et stages d'insertion) entre le jeune (ou sa famille s'il est mineur) et le dispositif.

Ce contrat explicite les engagements de chacune des parties prenantes.

LE PARTENARIAT

Le Pôle insertion et le SACFA travaillent en lien étroit avec le service formation professionnelle du dispositif.

Ils développent des collaborations avec les CFA de l'agglomération de Dijon, les missions locales, Pôle emploi, Cap emploi, d'autres structures médico-sociales dans le but de trouver les meilleures solutions d'insertion en fonction du projet individuel du jeune.